

**COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM
SEANCE DU 14 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Champagne Berrichonne, convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en la Salle polyvalente du SICTOM de Champagne Berrichonne sous la présidence de Monsieur VAN REMOORTERE Éric.

Nombre de délégués : - en exercice : 30 - présents : 19 - procurations : 4 - votants : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme ABRIOUX Sylvette déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts ; **M. BONNET Michel** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. CHABANCE Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. GONNET Arnaud** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts ; **M. GONTHIER Gilles** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme HERVET Maryse** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts ; **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme LEPRAT Monique** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme LOTH Christelle** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts ; **Mme MALLET Armelle** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts ; **M. METIVIER Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts ; **M. NORMAND Franck** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **Mme PROGIN Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. QUANTIN Jean-Philippe** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts ; **M. RENAUDAT Fabrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts ; **Mme SAUGET Nicole** déléguée titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts ; **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts.

PROCURATIONS :

M. BODIN Olivier délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts a donné procuration à **M. VAN REMOORTERE Éric** délégué titulaire de la Communauté de Commune de Champagne Boischauts – **M. HERAULT Michel** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à **M. LEGNIER François** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher – **M. JACQUET Jean-Luc** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à **M. JOLY Sylvain** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher – **M. VILLALDEA-AVILA Rafaël** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher a donné procuration à **Mme CIRRE Marie-Line** déléguée titulaire de la Communauté de Commune FerCher.

ÉTAIT EXCUSÉE :

Mme LAINEZ Sylvie déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **M. MAURICEAU Christophe** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts ; **Mme MERIOT Nathalie** déléguée titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. AUDEBERT Éric délégué titulaire de la Communauté de Communes FerCher - **M. LAUVERGEAT Patrice** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. MNICHE Pascal** délégué titulaire de la Communauté de Commune FerCher ; **M. PARAGE Frédéric** délégué titulaire de la Communauté de Communes de Champagne Boischauts.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITÉ SYNDICAL DU SICTOM - SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

Nombre de délégués

En exercice : 30
Présents : 19
Procurations : 04
Votants : 23
Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

L'an deux-mille-vingt-deux

Le 14 décembre

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M

dûment convoqué s'est réuni en session

ordinaire, sous la présidence de

M. Éric VAN REMOORTERE

Date de convocation : Le 6 décembre 2022

N° : 221214_05

OBJET : Autorisation de signature de l'acte constatant la cession de la convention relative aux lampes usagées collectées par les communes et EPCI

Le SICTOM disposait d'une convention avec OCAD3E pour la collecte des lampes usagées. À compter du 01/07/2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités territoriales, les éco-organismes et l'organisme coordinateur de la filière changent.

La convention précédemment signée avec OCAD3E doit prendre fin au 30/06/2022 minuit afin de permettre aux collectivités de contractualiser avec l'organisme agréés pour collecter les lampes usagées. OCAD3E assurera le financement des déchets collectés antérieurement au 01/07/2022.

Si le président est autorisé à signer l'acte de cession de la convention de collecte lampes usagées, il sera nécessaire de prévoir une autorisation de signature pour que le président puisse signer le contrat relatif à la prise en charge des lampes usagées à compter du 01/07/2022 à l'éco-organisme désigné par OCAD3E.

En conséquence, il est demandé au comité syndical de bien vouloir autoriser le président à signer l'acte constatant la cession de la convention de collecte des lampes usagées.

Avis du bureau : Avis favorable

DELIBERATION

Après avoir entendu l'exposé, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le président à signer l'acte constatant la cession de la convention relative aux lampes usagées collectées par les communes et EPCI



Le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



M. Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 20/12/2022

Publié ou Notifié le : 21/12/2022



Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE